3E. ANNÉE, No. 1. MANITOBA. SAMEDI, 21 JUIN, 1873.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "METIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés à Winnipeg, sur la rue du Bureau de Poste, à côté de la résidence de M. McDermot, dans la bâtisse occupée par le *Manitoban*.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" emi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

Imprimé et publié par J. B. BOURDEAU et Cie. WINNIPEG, SAMEDI, 21 JUIN, 1873. Redigé par un Comité de Collaborateurs.

Les apparitions d'Alsace.

Tout en réservant à l'Eglise le droit—qui n'appartient qu'à Elle—de prononcer d'une manière sûre et définitive sur les questions du surnaturel, voici de nouveaux détails sur ce qui s'est passé à Neubois.

C'est la copie exacte de la déposition faite à l'évêché de Strasbourg, où ces faits miraculeux continuent de produire une vive émotion.

Le 10 janvier 1873, apparitions à Marie Louise Raltenbach de Colmar: elle en eut huit successivement, à quelques minutes d'intervalle. L'assistance ce jour là était, dit on, très nombreuse: on parle de 4 à 500 personnes; plusieurs ont vu la sainte Vierge, mais la fille Raltenbach seule entendait les paroles, et elle les traduisait à la foule à mesure que la Ste Vierge les prononçait.

Elle vit 1o. La Vierge immaculée, voile bleu, rayonnante, douce: elle lui demanda: Au nom de Jésus qui êtes-vous?—Je suis la mère de miséricorde; ce que la Ste Vierge répéta deux fois. La figure de la Vierge était douce, elle lui donna la bénédiction avec la main.

2o. Après 5 minutes la Ste Vierge parait avec l'Enfant-Jésus sur le bras droit, elle est en habit blanc, manteau bleu, couronne d'or, à la main gauche une médaille. La voyante lui dit: O Vierge Marie, notre mère, que damandez-vous à vos enfants?—Priez sans relache, vos vœux seront exaucés!

3o. Elle apparut en Immaculée, bras croisés, puis disparut.

4o. Après que le soleil et les nuages eurent revêtu différentes couleurs, la Ste Vierge apparut de nouveau ayant une couronne d'or sur la tête, tenant une épée dans la main droite qu'elle lança du côté du Rhin d'une manière sévère. Après avoir jeté l'épé, une troupe d'anges apparurent et au milieu d'un concert de chants, de musique, déposèrent une couronne de roses blanches sur la tête de la Ste Vierge; la voyante me disait que c'était ravissant!

5o. Elle voyait ensuite la Sainte Vierge comme devant un soleil, faisant le tour de Frankenbourg, et s'arrêtant ensuite devant un arbre où elle lui apparut comme entourée de rayons d'or: elle resta à côté de cet arbre environ dix minutes.

6o. Elle apparut dans un nuage blanc; elle était blanche, voile blanc, bras un peu étendus, elle s'avança vers la voyante faisant un signe:

—O Vierge Marie, que demandez-vous? dit la voyante.—Priez et faites pénitence, dit la Ste Vierge, les jours de la délivrance approchent. Puis elle disparut au milieu d'une légion d'anges.

7o. Apparition. La voyante voit la Vierge dorée, venant du côté où se trouvait le soleil. Devant elle le St. Père, auquel la Ste Vierge donnait la main à baiser, ainsi que la croix d'or qu'elle avait sur la poitrine; ensuite elle disparut.

8o. La voyante s'approche du lieu où elle a vu l'apparition, baise la terre avec respect et en se relevant elle vit la Ste Vierge Immaculée, et en la voyant lui fit cette demande: O Vierge Marie, que demandez vous?—Continuez, dit la Ste Vierge, le *Levavi oculos meos!*

(Dans la déposition faite à l'évêché il est dit:—Dites souvent le *Levavi oculos meos* particulièrement agréable à mon divin Fils!)

La voyante disait aux assistants de le chanter; comme elle ne l'entendait pas, elle chanta elle-même le psaume par cœur, ensuite la Sainte Vierge s'éloigna en disant: Que la paix soit avec vous! et disparut.

Nous disons ici ce psaume tous les jours, et je ne doute pas que vous ne vous unissiez à nous.

Le curé de Villé écrivait dernièrement que le nombre des pélerins avait doublé ce jour, le 10, et que sur les routes de ce jour là, on les entendait tous récitant ou chantant ce psaume. La voyante est, paraît-il une personne de la petite bourgeoisie de Colmar.—*La semaine religieuse du diocèse de Sens et Auxerre.*

La verite sur les Carlistes.

Sous ce titre nous recevons de source sûre l'intéressante communication qu'on lira ci-après.

"Les journaux du Radicalisme et les dépêches de l'*Agence Havas* disent sur les Carlistes les choses si contradictoires que nous avons voulu nous rendre par nous-mêmes compte de la vérité et nous sommes allés en Catalogne aux environs de Puycerda. C'était tout de suite après l'assaut de cette ville par la poignée des vaillants de Don Alphonse.

Les Carlistes qui sont d'une prudence extrême et d'une loyauté admirable n'ont tenté ce piège que sur le refus de payer à leur roi légitime un léger impôt de guerre.

Le rocher inaccessible de cette petite place n'avait pour toute garnison que 70 hommes de troupes régulières, mais les habitants, zélés partisans de l'anarchie, soi-disant républicains de Figueras et consorts, ennemis jurés des amis de la religion et de la monarchie, veillaient en armes, heureux de se proclamer les volontaires de la liberté. On s'est battu toute la journé du Jeudi-Saint.

Le prince Alphonse commandait sa petite armée de 600 hommes. Assiégés et assiégeants manquaient de canons. Les Carlistes, malgré des difficultés inouies, ont pénétré dans la ville et sont un instant demeurés maîtres de la citadelle. Sur une fausse alerte et à la nouvelle que de la cavalerie, des canons, et 2,000 carabiniers arrivaient de Gérone au secours des assiégés, les assiégeants ont battu en retraite. C'est alors que des actes de férocité dignes des peuples sauvages ont été commis. Dans la ville on n'a fait aucun quartier aux Carlistes.

Des Français ont vu des bourgeois et des volontaires de la liberté égorger sans pitié dans les rues les pauvres blessés qui n'avaient pu s'échapper. Nous demandons de quel côté sont les assassins, du côté des Carlistes ou du côté de leurs ennemis? Si les Carlistes font quelquefois fusiller des espions et des traitres, toutes les feuilles radicales sont pleines de récriminations. Que penseront elles des exploits de leurs amis les libéraux? Elles trouveront prudent de ne rien dire. Mais nous en appelons aux âmes honnêtes, et nous leur demandons qui sont ceux des Carlistes ou des libérâtres qu'on doit mettre au ban des peuples civilisés.

Les libéraux pillent, volent, assassinent sous prétexte qu'on est carliste, le premier citoyen venu, surtout s'il est riche. Contre les prêtres on pousse la cruauté jusqu'à la rage. On nous a assuré qu'on les assassine partout où on les rencontre, évidemment en haine de Dieu et de la religion.

Il y a huit jours à peine, un ecclésiastique espagnol venait de Perpignan dans une diligence française. A la frontière, les Volontaires de la Liberté visitent la voiture, voient un prêtre et veulent le fusiller sur l'heure comme Carliste, sans savoir si le digne homme avait seulement des relations avec les Carlistes. Mais les conducteurs des messageries se sont opposés à cet acte barbare, disant que dans leur voiture appartenant à une compagnie française les voyageurs sont sur le territoire français, et à force de pourparlers, ils sont arrivés à sauver la vie de leur protégé, non sans danger pour eux-mêmes. Ils voulaient ramener en France ce pauvre infortuné, mais, de crainte de retomber à son retour entre les mains des féroces volontaires qui demandaient à le fusiller, il a mieux aimé s'en aller à travers champs solliciter un refuge sous le toit hospitalier de quelque habitant charitable de la contrée.

Les Carlistes au contraire protègent les voyageurs, ne s'adonnent ni au pillage ni à l'assassinat. Se regardant comme belligérants, ils réquisitionnent des vivres et des chevaux, mais ils le font avec beaucoup de courtoisie. Ils n'usent de violence que contre la violence. Ordinairement, ils payent ce qu'ils réquisitionnent. S'ils n'ont pas de quoi payer, ils laissent à ceux qui les obligent un reçu en bonne et due forme, pour être acquitté le plus tôt possible, comme c'est l'usage entre peuples civilisés.

S'ils coupent les ponts, gardent les routes, arrêtent les dilligences et les chemins de fer, ce n'est pas pour gêner la circulation, le commerce ou l'industrie, mais dans l'unique but de visiter les dépêches et se garantir des pièges que leur tendent sans cesse leurs ennemis. Ceci est la loi de la guerre, loi dure et pénible, mais c'est la loi. *Dura lex, sed lex.*

Loin d'être des brigands, comme on les appelle, les Carlistes sont la fleur de la chevalerie espagnole, les champions du droit, les plus fermes soutiens de la religion dans leur patrie et peut-être bientôt dans toute l'Europe.

On nous a laissé pénétrer dans une de leurs ambulances, et c'est là que nous avons été témoins d'un spectacle, dont nous catholiques pouvons êtres fiers. Plusieurs malades étaient couchés dans une grande salle. Tous avaient des membres brisés, des balles dans le corps, et souffraient d'horribles douleurs, mais leur physionomies étaient calmes et rayonnantes. Ils souffraient, mais ils paraissaient heureux de souffrir. Nous leurs demandâmes des nouvelles de leur état. Ils nous répondirent unanimement "Nous souffrons beaucoup, mais nous prions Dieu d'accepter nos souffrances pour le triomphe de la religion et la paix de notre patrie. Nous espérons que notre sang offert à Dieu lui sera agréable." Ces braves gens n'exhalaient aucune plainte contre leurs ennemis. Ils étaient tous jeunes, appartenant à des familles honorables des diverses provinces de l'Espagne. L'attitude de ces nobles héros de la Foi nous rappelait les premiers martyrs ou ces croisés intrépides que rien ne rebutait quand il s'agissait de défendre une sainte cause. Ils ne sont pas imbus de ce fanatisme politique dont on les accuse. Ils n'aspirent qu'à la gloire de vaincre ou de mourir pour Dieu et la religion.

S'ils ont pris les armes, c'est parcequ'ils jugent ce moyen le meilleur pour rétablir l'ordre dans leur pays profondément troublé. Ils aimeraient mieux la conciliation mais l'endurcissement de leurs ennemis les contraint à employer la force. Ils estiment leurs blessures plus que les amis de l'or n'estimeraient une grosse fortune. Ils sont convaincus qu'ils ont une mission à remplir, que le salut ou la ruine de leur pays, et aussi de l'Europe, dépend de leur succès ou de leurs revers.

Comme c'est beau et touchant

ces convictions profondes et ce désintéressement en plein dix-neuvième siecle! La vue de ces vaillants a ranimé notre courage. Une religion qui produit des dévouements si calmes, si sereins est vraiment divine. Nous aurions voulu que nos amis et nos ennemis assistassent à cette visite pour réconforter leurs âmes et redresser leurs idées. Ils ne peuvent être des brigands, des hommes capables de tant de bravoure. Il faut que le monde le sache. Il y a par de là les Pyrenées, aux portes de la France, une armée de héros, décidés à vaincre ou à mourir, non pour satisfaire une passion politique quelconque, mais uniquement par amour de Dieu et de l'Eglise. Saluons en eux l'aurore de notre délivrance.

CTE V. DE R.

L'Univers.



LE METIS.

SAMEDI, 21 JUIN, 1873.

Malbrough s'en va-t-en guerre.

Si nous ne somme pas terrifié d'épouvante, ce n'est pas la faute de notre confrere de la *Gazette*. Il nous déclare la guerre du ton le plus menaçant. *We throw down the gage of battle*, dit notre belliqueux voisin, *and our contemporary is at liberty to pick it up if he chooses.* C'est à dire, nous lançons le defi, et notre confrère est libre de l'accepter s'il l'ose. N'est-ce pas que c'est solennel? Le vaillant Ajax tenant un rocher pret à lancer sur son adversaire n'est pas plus terrible. A nous maintenant de rentrer sous terre, si nous ne voulons pas être broyé, pulverisé. Cependant notre confrere a la magnanimité de nous avertir. C'est beaucoup mieux que s'il nous avait anéanti du coup, et nous lui en sommes bien reconnaissant. Après un tel avertissement, si nous étions prudent, nous rendrions les armes, bien heureux d'avoir la vie sauve. Mais notre témérité nous porte à relever un peu la tête, et nous allons oser regarder notre confrère en face.

Ce qui nous attire cette attitude menaçante de la *Gazette*, c'est notre article sur la Liste Electorale de Provencher. Nous avons dit qu'un grand nombre l'électeurs avaient été arbitrairement et injustement retranchés de la dite liste, et nous maintenons notre dire, nonobstant les dénégations, menaces ou insinuations de la *Gazette*, et de son compère John Bruce.

La *Gazette* dit d'abord qu'il faut respecter la magistrature. Nous sommes de son avis, et un magistrat dans l'exercice de son devoir a toujours notre profond respect. Mais il ne s'ensuit pas que nous devions nous incliner religieusement devant tous les actes de chaque juge de paix appelé à agir sur le terrain glissant de la politique. Notre confrere fait une dissertation et embouche la trompette pour démontrer que nous portons atteinte à l'hermine de la justice. A l'entendre, il semblerait que nous avons accusé de vénalité les Juges de la Cour du Banc de la Reine et tous les juges de paix de la Province. Ce serait une infamie, sans doute. Mais malheuresement pour notre confrère, c'est de la pure déclamation que les faits ne justifient nullement, et qui n'existe que dans son imagination surrexcitée. Nous avons dit que de l'action de trois juges de paix était resultée une injustice pour un certain nombre d'électeurs. Les faits sont là; l'injustice existe. Elle sera demontrée très-clairement. Maintenant a t-elle été faite volontairement ou par erreur? C'est une autre question. L'injustice a un caractere politique, et l'erreur est dans un seul sens, dans le sens d'un petit nombre d'individus qui prétendent être un parti, et parlent au nom de la nation. Ce sont là des faits que les declamations boursoufflées de la *Gazette* ne détruiront pas.

Ensuite, notre confrère se dit informé, sur autorité non douteuse, que, par certain petit stratagème, *la liste correcte des electeurs de St. Norbert a été affichée par le Shérif, au Bureau de Poste de l'endroit, le 25 Avril 1873. Mais que le 3 Juin dernier, jour où la révision de la liste devait avoir lieu, on a trouvé que la liste de 1872 y avait été substituée.* Il insinue par là que la substitution aura été faite par quelqu'un de ceux qui se plaignent de la nouvelle liste, dans le but de jouer un tour au Juge et au Shérif, et d'escamoter l'affaire. Comme on le voit, c'est cousu de fil blanc, et vieux comme le chemin. Il faut être à bout de moyens pour en être réduit à de semblables subterfuges. Il ne manquerait plus que des affidavits, comme cela se pratique en pareilles circonstances.

Notre confrère conclut son article en disant qu'il est parfaitement informé de tous les faits, et menace de les divulguer, même en français, s'il y a désir de continuer la discussion. Il doit avoir appris bien des choses, sans doute, et nous serions flatté de les lire dans notre langue. Mais sans prendre le ton épique, nous lui dirons que toute question a deux côtes, et que nous aussi nous connaissons passablement les faits. Ce sera peut-être une occasion de nous instruire mutuellement.

Dans son même numéro, la *Gazette* annonce qu'elle publie un supplément, dans lequel se trouve une lettre de John Bruce, Ecr., un des magistrats que *Le Métis* a attaqués, (sic.) C'est très-court, mais tres joli. N'oublions pas que la *Gazette* se dit complètement au courant des faits. Voyons un peu.

D'abord il n'a nullement été question de John Bruce dans notre article. Et d'une.

Ensuite, nous avons parlé seulement de trois juges de paix du Comté Provencher. Et John Bruce n'est pas de Provencher, mais de St. Boniface, dans le Comté de Selkirk. Et de deux.

En troisième lieu, John Bruce n'a pas servi comme juge de paix pour preparer la liste electorale d'aucun comté. Et de trois.

Enfin, John Bruce n'est pas même juge de paix. Il l'était jadis, mais il a été destitué pour cause, il y a environ un an et demi. Et de quatre.

Quant à ce dernier fait, notre confrère pourra s'en assurer par la *Gazette Officielle*.

Naturellement, cela n'empêche pas la *Gazette* d'être parfaitement renseignée.

Venons en au supplément de la *Gazette*. Nous y avons en effet trouve une lette signée JOHN BRUCE. Cette lettre élève un peu au dessus des nues le Shérif et les juges de paix de Provencher qui ont préparé la liste de 1873. C'est dommage pour eux qu'elle soit signée JOHN BRUCE. Pour ceux qui connaissent l'individu, l'eloge ne se trouve pas avoir une valeur mirobolante. De plus, la lettre en question attaque *Le Métis* et les magistrats qui ont préparé la liste de 1872. Nous en sommes bien aise. Une attaque d'un pareille individu vaut un éloge.

Comment se fait-il donc que la *Gazette*, si chatouilleuse à l'endroit des juges de paix, sorte un supplément spécial pour donner publication à une lettre attaquant les juges de paix qui ont préparé la liste de 1872? Elle nous le dira sans doute.

Nous ajouterons une petite, très petite remarque sur la lettre signée JOHN BRUCE. C'est que la lettre est en anglais, et que John Bruce ne parle pas l'anglais. C'est de plus que John Bruce n'est pas même capable d'écrire une ligne de français. Nous disons une ligne, et nous sommes très positif en faisant cette assertion. Nous pourrons en donner la preuve, s'il est besoin.

Quel est donc le complaisant mortel qui a bien voulu mettre en anglais et coucher sur le papier ce qu'on pourrait supposer être les elucubrations de John Bruce? Nous le connaissons, mais nous tairons son nom pour aujourd'hui. Il est employé dans un bureau public et nous ne voudrions pas lui faire tort auprès de ses supérieurs. Nous ne le nommerons que si les circonstances l'exigent. La *Gazette* voudra bien croire que nous faisons cette insinuation uniquement pour lui montrer qu'elle ne monopolise pas exclusivement la connaissance de tous les faits. Il peut aussi nous arriver d'être un peu au courant de certaines choses.

Depart.

Mgr. de S. Albert s'est embarqué, mardi dernier, à bord de l'*International* pour se rendre à Montreal par la route des Lacs, puis de là passer en France, afin d'assister au Chapitre-Général de la Congrégation des Oblats. Le vénéré Prélat doit aussi faire le voyage de Rome. On présume qu'il ne pourra repasser ici que vers l'ete prochain. Nous accompagnons Sa Grandeur de nos vœux et nous faisons les meilleurs souhaits pour qu'Elle fasse un heureux voyage et reussisse pleinement dans toutes ses saintes entreprises.

Le Rev. M. Proulx, curé de Ste. Agathe, doit accompagner Sa Grandeur jusqu'à Montreal.

Arrivee et Departs.

Nous avons le plaisir d'annoncer le retour au milieu de nous, de M. Richard, Arpenteur de la Province de Quebec, attaché au Departement des Arpentages à Manitoba.

M. Crevier de la future maison Crevier & Tassé, est parti par la diligence de Dimanche dernier pour aller faire les achats de la maison à Montréal.

M. Chartrand de la maison d'Aoust & Chartrand, est parti jeudi matin pour Beauharnois. Ce monsieur se propose de nous revenir avec sa famille.

Profession religieuse.

Jeudi dernier, dans la Chapelle du Couvent, Sa Grâce Mgr. l'Archevêque, assistee des RR. PP. Lefloch et Beaudin, a reçu les vœux de Mademoiselle Sara Delorme de St. Norbert.

La Fete-Dieu a St. Boniface.

Dimanche dernier, avait lieu à St. Boniface, la procession accoutumee de la Fête Dieu. Le temps était très beau. Les murs et les colonnes de la Cathedrale étaient ornés de verdure et de bannières et une foule nombreuse encombrait les nefs.

Sa Grandeur Mgr Grandin, évêque de St. Albert officia au trône, ayant le Rév. Père Maisonneuve de l'Archevêche, pour prêtre assistant, le Rev. Père André, de St. Laurent, (Saskatchewan) pour diacre et M. Quevillon, du Collége, pour sous-diacre. La messe royale fut exécutée avec entrain par le chœur des officiers.

Après la messe, la procession se mit en marche dans l'ordre suivant, defila le long de la rivière et se rendit au Couvent où se trouvait le Reposoir.

1o La bannière de St. Boniface suivie des femmes de la paroisse.

2o. Les Orphelines du Couvent precedées de leur bannière.

3o Le Pensionnat avec sa bannière.

4o. Les RR. SS. de la Charite.

5o. Les Filles de la Congrégation avec leur bannière

6o. La Croix, le Clergé et le Dais porté par l'Hon. M. Dubuc, M. J. B. Bruce, M. D. Carrière et M. LaRivière.

7o. Le Corps de musique du Collége sous la direction du Rév. Père Lavoie.

8o. Le Chœur des chantres sous la conduite de M. Dugast.

9o. La bannière de St. Jean Baptiste suivie de tous les hommes de la paroisse.

La procession offrait un beau et touchant spectacle. L'ordre et le recueillement qui régnaient partout, le chant, les cloches, les fanfares religieuses, tout portait à la piété et faisait naitre dans l'âme les plus beaux sentiments de joie et de reconnaissance que doit inspirer cette grande et touchante démonstration de la Fête-Dieu.

Le 27eme Anniversaire de l'election de Notre Tres Saint Pere Pie IX.

Mardi dernier, le 17 Juin, toute l'Eglise fêtait avec joie et reconnaissance le 27eme anniversaire de l'elévation au suprême Pontificat de Notre Très Saint Père le Pape, Pie IX, le deux cent-sixième successeur de St. Pierre, glorieusement régnant.

Grégoire XVI, de sainte et illustre memoire, était mort le 1er Juin 1846. Le Conclave s'assemble le dimanche 14 Juin,—cinquante-quatre cardinaux sont presents. Le cardinal prince Altieri propose le premier la candidature du Cardinal *Mastai Ferratti*, le plus jeune du Sacre Collége. Dès le premier tour de scrutin, il rallie plus de voix que tout autre. A chacun des scrutins qui suivent, il gagne plusieurs voix, et le 16, le Cardinal Mastaï, chargé de dépouiller le scrutin, lit son nom sur presque tous les billets qu'il ouvre.

Il tombe à genoux tout tremblant, adore les desseins de Dieu, accepte le fardeau que sa volonté lui impose et choisit le nom de Pie IX. Le Préfet des Cérémonies dresse l'acte authentique de l'election et de l'acceptation; Pie IX est revêtu des ornements du Souverain Pontificat et l'un des Cardinaux lui présente l'anneau du Pêcheur.

Le lendemain, 17 Juin, le canon du Chateau Saint-Ange annonce à la ville de Rome et au monde que le Conclave vient de donner un Pape à la chrétiente. L'un des Cardinaux se presente au Chateau du Quirinal et dit au peuple qui était assemblé "Je vous annonce une grande joie. Nous avons pour Pape l'Eminentissime et Révérendissime Seigneur *Jean Marie Mastaï Ferretti*, Cardinal-Prêtre de la Sainte Eglise Romaine qui a pris le nom de Pie IX."

En même temps les Cardinaux s'avancent suivi du Saint Père, et le peuple en apercevant cette sainte figure toute illuminée des rayons de la sagesse divine, s'écrie dans son enthousiasme: "Nous avons un Pape! Il nous aime! C'est notre Père! Vive Pie IX!" Le Saint Père le visage baigné de larmes, lève ses bras vers le ciel et donne sa première benediction apostolique au peuple de Rome et au monde.

Au moment de son élévation au Suprême Pontificat, Pie IX était archevêque évêque d'Ymola et cardinal prêtre du titre de Saint Marcellin et Saint Pierre.

Sa Sainteté est entrée jeune encore dans l'etat ecclesiastique; Elle reçut la *tonsure* et les *Ordres mineurs*, le 5 Janvier 1817; le *sous-diaconat* le 20 Décembre 1818; le *diaconat* le 6 mars 1819, et la *Prêtrise* le 10 Avril 1819. Dès 1825, Elle fut admise dans la *Prélature Romaine*.

En 1837, Elle fut préconisée à l'Archevêché de Spolète, et en 1842, a l'Evêché d'Ymola. Elle reçut la consécration épiscopale dans l'eglise de St. Pierre aux liens, des mains du Cardinal Xavier Castiglione, qui devint plus tard Pie VIII. Le 14 Décembre 1840, Elle fut appelée aux honneurs de la *Pourpre Romaine*, et ci-après Elle était élevée sur la Chaire suprême du Prince des Apôtres.

Sur les *cinquante quatre* cardinaux présents au Conclave, *trente six* votèrent en faveur du Cardinal Mastaï. Après l'élection, tous indistinctement tombèrent à ses genoux et lui prêtèrent serment de fidélité.

Les Mennonites.

On nous annonce depuis quelques mois une colonie de Mennonites des bords de la Mer Noire, qui doivent quitter leur pays pour venir s'établir à Manitoba. La chose semble en bonne voie de se réaliser, puisqu'une deputation des leurs est arrivée par l'*International* mardi dernier. Ils sont au nombre de douze ou quatorze. Le but de leur visite est d'examiner la Province et d'aller ensuite faire leur rapport à leurs concitoyens. Dès mercredi, le Gouvernement les a fait conduire aux townships qui ont été réserves pour eux à la Pointe de Chêne. Il parait que les Mennonites veulent quitter la Russie par suite de quelques difficultes religieuses avec le Gouvernement. Il ne sera peut être pas hors de propos de dire quelques mots de l'origine de leur secte.

Les Mennonites sont une secte de protestants *anabaptistes*.

Ce nom leur vient de *Menno* ou *Mennon*, leur fondateur, connu dans l'histoire sous le nom de *Simonis* c'est à dire *fils de Simon*. Mennon Simonis naquit en 1496, à Witmarsum en Frise et mourut en 1561.—Il fut d'abord prêtre catholique, puis se separa de l'Eglise en 1537 pour embrasser les idées des Anabaptistes en ce qui concerne le baptême. Les Mennonites ne connaissent aucune autorité en matière de religion et se contentent de l'interpretation individuelle de la Bible. Ils n'administrent le baptême qu'aux adultes. Ils sont nombreux dans les contrees méridionales des Provinces Unies; on en trouve encore en Hollande, en Prusse, en Russie, en France même (en Alsace et en Lorraine).

Les Anabaptistes, ainsi nommés parceque ils prétendent qu'il faut re baptiser les enfants, quand ils sont en âge de raison, se divisent en deux grandes classes: les Anabaptistes *Conquérants* dont le dessein principal était de former un royaume temporel, et même une monarchie universelle; et les Anabaptistes *pacifiques* dont le but était de former une société purement religieuse.

A cette dernière classe appartiennent les Frères Moraves et les Mennonites.

Les Mennonites reconnaissent la divinité de Jésus Christ. Ils rejettent le baptême des enfants. Ils soutiennent qu'aucune Eglise ne doit être réputée la vraie Eglise à l'exclusion des autres. Ils reconnaissent la nécessité d'obéir aux Magistrats.

Correspondance.

LE BUREAU DES TERRES.

ST. NORBERT, 18 Juin 1873.

M. le Redacteur,

Depuis déja longtemps je me proposais d'attirer votre attention, celle du public et plus particulièrement, celle du Gouvernement Federal, sur l'administration du Bureau des Terres à Winnipeg. Lundi dernier, en lisant *Le Métis* de samedi, je ne fus pas peu surpris d'y voir une annonce defendant la coupe du bois; cette dernière injustice m'a décidé à faire connaitre quelques uns des nombreux griefs que nous avons à reprocher au Département des Terres.

D'abord il faut dire qu'il n'y a pas dans le bureau d'affaire, une seule personne capable de parler la langue française, et nous Métis, pour la plupart pas habitués aux affaires, nous sommes incompris, bafoués et souvent renvoyés sans pouvoir obtenir satisfaction. Si on insiste à demander des renseignements, on nous remet quelques circulaires imprimees en langue anglaise, avec l'avis qu'on trouvera là dedans tous les renseignements desirables et désires.

La correspondance est exclusivement en anglais. Il n'y a rien d'étonnant à cela lorsque sur une vingtaine d'employes, deux seulement parlent les deux langues. Ces deux sont M. Roger Goulet occupe avec les arpenteurs et M. LaRiviere, qui, parait il, *n'est plus visible* au bureau.

Je faisais allusion plus haut, à l'annonce sur la coupe des bois. Rien n'est plus ridicule que de vouloir empêcher à cette saison, la coupe des bois, sans en avoir prealablement averti les intéressés. Chaque année entre le temps des semailles et les récoltes, c'est l'habitude des habitants du pays, d'aller couper le bois nécessaire pour le chauffage durant la saison d'hiver, ou pour la construction des maisons ou étables qu'on se propose d'ériger.

Maintenant sous pretexte de la conservation du bois, dans leur sollicitude ignorante, ces messieurs du Bureau des Terres defendent péremptoirement la coupe du bois, sous peine de prison, d'amende etc. Et c'est ainsi qu'on entend traiter toute une population. Après de pareils actes on s'étonnera de ce que les Metis se plaignent et sont continuellement à reclamer. Continuez MM., cette tyrannie! Vous l'exercez à dessin! Donnez vos ordres sévères à vos agents et à vos *detectives*, la justice ne peut manquer de se faire.

Je termine M le Redacteur, cette lettre déjà trop longue, en vous priant d'attirer l'attention du Gouvernement d'Ottawa sur les injustices dont nous sommes l'objet de la part de ses officiers ici.

Votre serviteur dévoué,

UN HABITANT DE ST. NORBERT.

—Les funérailles de Sir George E. Cartier ont eu lieu le 13 de ce mois, nous en donnerons le detail dans notre prochain numéro. Il y a eu de bien belles démonstrations lors du passage du corps de l'illustre defunt, à Quebec et aux Trois Rivières.

Cour Criminelle.

Vendredi, 13 Juin, 1873.

Samuel Westway subit son procès sous accusation d'être entré avec effraction dans un cabaret et y avoir volé. Il n'est pas défendu. Le jury rapporte un verdict de culpabilité.

Donald Munro est amené à la barre et subit son procès aussi pour entrée avec effraction. Pas de conseil pour la défense. Verdict, coupable.

Pierre Comtois subit son procès pour larcin. Il est accusé d'avoir volé un porte-monnaie contenant dix chelins, propriété de Paul Blondin. L'Hon. M. Dubuc occupe pour la défense.

Le procès prend toute l'après midi et la défense tend à montrer contradiction dans les témoignages.

Après dix minutes de délibération, le Jury rapporte un verdict de non-coupable.

L'Hon. M. Dubuc demande que le prisonnier soit mis en liberté.

L'Hon. Procureur déclare qu'il a une autre accusation contre le prisonnier, et qu'il lui fera son procès au prochain terme.

Le Grand Jury présente à la Cour son rapport d'inspection de la prison. Il recommande la construction d'un pénitentier plus près de la Capitale que ne l'est la prison actuelle du Fort de Pierre.

La Station de Police et maison de détention à Winnipeg est beaucoup trop exigue, et les prisonniers y sont entassés d'une manière très-préjudiciable à leur santé.

Cette maison de détention na pas non plus les commodités et accessoires nécessaires à un établissement de ce genre. Les hommes de la Force de Police se trouvent trop près des cellules des prisonniers, et l'odeur infecte qui s'en exhale détériore leur santé.

Ils ont trouvé les cellules aussi propres que les circonstances le permettent, mais il y a défaut de ventilation

Le Grand Juré regrette que l'Acte relatif à la jurisdiction sommaire des Magistrats ne soit pas en force ici. Un grand nombre de cas qui pourraient être determinés sommairement par les magistrats sont portés devant la Cour du Banc de la Reine, ce qui occasion de grandes dépenses à la Province.

Il regrette de voir qu'un Grand Juré se soit oublié au point de divulguer les procédés qui ont eu lieu dans la chambre des Grand Jurés.

Son Honneur le Juge Bétournay adresse la parole aux Grands Jurés en réponse à leur rapport, et les remercie de leurs travaux.

Les Grands et petits Jurés furent alors déchargés.

Samedi, 14 Juin, 1873.

La Cour s'est ouverte à 3 heures p.m. pour prononcer les sentences.

John Ingraham, qui a plaidé coupable d'assaut, a reçu une admonition de l'Hon. Juge McKeagney et a été déchargé.

Baptiste Larocque, assaut avec intention de causer du mal corporel est condamné au pénitencier pour cinq ans.

John Godfrey, larcin, trois ans de pénitencier.

Samuel Westway, larcin, trois ans de pénitencier.

Donald Munro, effraction, trois mois d'emprisonnement.

Thomas Jeffers, larcin, trois mois de prison.

Edward Gillman, larcin, trois mois de prison aux travaux forcés.

John Bélair, larcin, deux ans de pénitentier.

La Cour fut ajournée au 20 courant, jour fixé pour le commencement des affaires civiles.

NOUVELLES LOCALES.

— La Cour a commencée à siéger hier pour les causes civiles.

— Le commerce des fourrures est moins actif, les prix sont augmentés.

— Mardi et Mercredi ont été les journées les plus chaudes que nous avons eu depuis le printemps.

— Trois nouveaux magasins sont en voie de construction entre la ville et le Fort.

— On est à réparer la rue Notre-Dame à Winnipeg, depuis la Grande rue jusqu'à l'Académie Ste Marie.

— On a commencé la construction de la nouvelle manufacture de drap à St. Boniface.

— Le Gouvernement fait élever d'un étage la résidence du Lieutenant-Gouverneur, à Fort Garry. Ce sera, croyons-nous, la première maison à trois étages à Manitoba.

— Il y a environ 200 personnes au haut de la Rivière Rouge, engagées à couper du bois, soit pour leur usage personnel ou pour le commerce.

— Dans la nuit de mercredi soir nous avons eu un gros vent qui a causé quelques dommages. Le pont de la rivière Assiniboine a été en partie emporté. Il a été immédiatement réparé.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

— Le R. P. LeFloch de St. Joseph, Dakota, est arrivé lundi dernier à St. Boniface.

— Le R. P. Lestanc dessert la paroisse de St. Norbert en attendant le retour du Rév. M. Ritchot

— Le Rév. M. Proulx est parti à bord de l'*International*, mardi dernier, en route pour Montréal, d'où il se rendra au Golfe pour sa santé.

— Mardi dernier, le 17 juin, le drapeau flottait sur le pavillon de l'Archevêché, en mémoire du 27ième anniversaire de l'élection de Notre Très Saint Père Pie IX au Souverain Pontificat.

—La Rév. Sœur Youville du Couvent de St. Boniface doit partir la semaine prochaine, accompagnée d'une jeune fille du même couvent, pour le Lac Labiche, en remplacement de la R. S. Lamy.

—Les RR. SS. Senay et Langelier ainsi qu'une fille du Couvent de St. Hyacinthe, P. Q., doivent partir aussi de St. Boniface la semaine prochaine pour la Mission de l'Ile à la Crosse.

—Le Rév M. Charles J. Seghers V. G est nommé évêque de Victoria Vancouver. M. Seghers était l'administrateur du diocèse depuis la mort de Mgr. Demers premier titulaire de Victoria.

— La Rév. Sœur Lamy, de la mission du Lac La Biche, accompagnée d'une fille du Couvent de St. Boniface, est partie, mardi dernier, à bord de l'*International* pour se rendre à la maison mère de Montréal, afin d'y rétablir sa santé.

L'amnistie.

On lit dans le *Courrier d'Outaouais:*

La mort de Sir George E. Cartier laisse deux vacances à remplir, l'une dans la législature provinciale de Québec et l'autre dans la Chambre des Communes. M. Cartier représentait Beauharnois à Québec et il était le député fédéral de Provencher, l'un des quatre comtés de Manitoba.

Sa succession dans le Comté de Provencher peut amener des complications faciles à prévoir. Aux dernières élections, Louis Riel était candidat pour ce collège électoral et, malgré l'opposition de M. Clarke, il eut certainement été élu, s'il n'eut eu le desintéressement de s'effacer à la dernière heure en faveur de Sir George, alors vaincu à Montréal Est.

Riel ne se fut probablement pas désisté de ses prétentions en faveur d'un candidat autre que notre grand homme d'état, et, le mandat de Provencher devenant vacant, il est à peu près certain qu'il va offrir ses services aux électeurs de ce Comté. Certaines dépêches nous apprennent même qu'il est déjà sur les rangs. D'ailleurs, n'eut il pas l'intention de se présenter, il est probable que les métis exerceraient une pression telle sur lui qu'ils le forceraient de poser sa candidature, certains qu'il rallierait la presque totalité des voix.

Car, il est inutile de le dissimuler, Louis Riel est encore le chef aimé et populaire des Métis. Il exerce sur eux un ascendant considérable, et tous ceux qui ont pu visiter Manitoba depuis quelque temps, même ceux qui ne lui sont pas sympathiques, reconnaissent son influence. Les *bois brulés* l'identifient tellement avec leur cause que ce n'est qu'à grand peine, et nous savons ce fait de bonne source, qu'ils consentirent l'an dernier à sa retraite en faveur de Sir George.

Ainsi, si Riel se présente, on peut le dire d'avance élu. Les électeurs de Provencher sont des métis français exclusivement, et personne n'est en état de lui disputer leurs sympathies. Ils voteront pour Riel comme un seul homme.

. . . .

Mais on pourrait éviter beaucoup de complications en demandant au gouvernement impérial, qui seul peut le faire, d'amnistier tous ceux qui ont pris part au mouvement insurrectionnel de 1870 à la Rivière Rouge. Il est, ce nous semble, de bonne politique d'accorder cette amnistie. Elle est dans l'intérêt de Manitoba comme de toute la Confédération.

Tant que l'amnistie n'aura pas été accordée, la nouvelle province sera dans un état permanent d'agitation fièvreuse, et il pourra en résulter les plus funestes conséquences. Les esprits au lieu de se calmer ne feront que s'aigrir davantage. Et un abime finira par se creuser entre les metis français et les métis anglais, entre deux populations qui ont toujours marché ensemble par le passé. On y verra le renouvellement de tous ces actes de brutalité sauvage, de toutes ces agressions odieuses si familières à la tourbe de turbulents qu'Ontario a envoyés à Manitoba. On y verra l'anarchie, le désordre, alors que la conciliation et la paix seule peuvent assurer le progrès et la consolidation de cette province.

Les insurrections du Bas Canada, en 1837, et du Haut Canada, en 1838, ont été beaucoup plus sérieuses et ont autrement fait couler de sang que celle de Manitoba. Cependant l'Angleterre n'a pas hésité à amnistier tous les insurgés de ces deux provinces en 1849, alors que les esprits bouillonnaient autrement qu'à présent. Et l'on vit les hommes les plus compromis dans ces révolutions, ceux dont la tête avait été longtemps mise à prix comme MM. Papineau, Wm. Lyon McKenzie et bien d'autres, siéger plus tard dans l'Assemblée Législative sous l'Union, à côté des plus ardents torys du temps.

Et le pays ne s'en porta pas plus mal. Tout au contraire. L'amnistie fit entrer dans leurs foyers les hommes les plus importants du Bas-Canada, entrainés par le torrent révolutionnaire, ranima la confiance et la loyauté parmi la population, et favorisa puissamment le retour de la paix et de l'ordre dans ces deux provinces. Et, fait important, beaucoup de ceux qui avaient pris les armes contre l'Angleterre, en 1837, devinrent ensuite les plus ardents partisans de l'union de la métropole avec le Canada.

La proclamation de l'amnistie au Nord Ouest aurait beaucoup de ces bons effets, et il serait à désirer que l'on avisât le gouvernement impérial d'en venir à cette sage décision Cela fait, Riel aurait autant de droit de siéger en parlement que tout autre sujet britannique, et on ne pourrait pas plus s'opposer à son entrée en Chambre, qu'on aurait pu le faire par le passé, lorsque Papineau et M. Lyon McKenzie, les deux chefs de l'insurrection de 1837 38, prirent leur siége en Chambre, après avoir été graciés,—le premier en 1845 et l'autre, en 1849, par les autorités impériales.

Nous ignorons si l'amnistie a été promise, comme beaucoup le prétendent, mais on ferait en tous cas, acte de sagesse politique en l'accordant sans délai. Car, l'amnistie sera le point de départ d'une ère nouvelle de progrès et de bonne entente pour toute la population de Manitoba.

MARIAGE.

OSBORN—FORBES.—A Winnipeg, le 10 courant, par le Rev. J. O'Mara, M J. Osborn, du bureau de la *Gazette*, fils de George Osborn, Ecr., d'Angleterre, à Gertrude Maude, fille ainée de feu Mungo Forbes, Ecr.

CONTRIBUTION SCOLAIRE DE ST. BONIFACE.

Les Commissaires d'Ecole de l'Arrondissement Scolaire de St Boniface donne AVIS à tous les contribuables de l'Arrondissement qu'il devront d'ici au 1er Aout, 1873, payer leur contribution scolaire à l'un des Commissaires soussignés.

NICHOLAS MOUARD,
ARTHUR LEVÊQUE,
PHILIBERT LADEROUTE

St. Boniface, 18 Juin, 1873

J. W. BASTOW,

CHIRURGIEN DENTITE,

Désire annoncer aux habitants de Winnipeg et des environs qu'il a loué la partie supérieure de la bâtisse ci-devant occupée par M. Hayward, au coin de la Grande Rue et de la rue Notre Dame, et espère par son expérience et ses attentions, donner pleine satisfaction à ceux qui requèreront ses services.

Entrée,—sur la rue Notre Dame.

Heures de Bureau, de 9 heures A.M. jusqu'à midi, et de 2 hrs. jusqu'à 5 heures P M.—Les Dimanches exceptés.

CHEVAL EGARE.

Un ÉTALON, paraissant avoir 2 ans, brun, avec un pied de derrière blanc, et une raie blanche dans le front, a été amené à l'enclos de St. Norbert Nord. Le propriétaire est averti de venir reclamer son animal, prouver propriété et payer les frais.

JOSEPH ST. GERMAIN,
Gardien d'Enclos.

STRAYED HORSE.

A STALLION, appearing to be 2 years old, brown, with a hind-foot white, and a white spot on the forehead, has been brought to the pound of St. Norbert North. The owner is notified to claim his animal, prove property and pay expenses.

JOSEPH ST. GERMAIN.
Pound-keeper.

BŒUF EGARE.

Un BŒUF d'un an, gris, dos blanc, tête blanche, oreilles noires, a été amené à l'enclos de St. Boniface Est, le 18 Juin courant. Le propriétaire est averti de venir reclamer son animal, en prouvant propriété et payant les frais.

AUGUSTIN CARRIERE,
Gardien d'Enclos.

STRAYED OX.

An OX, one year old, grey, white back, white head, black ears, has been brought to the Pound of St. Boniface East, on the 18th. June instant. The owner is notified to claim his animal, prove property and pay expenses.

AUGUSTIN CARRIÈRE,
Pound-keeper.

A VENDRE.

Une TERRE de six chaines de largeur, située à la PRAIRIE DU CHEVAL BLANC, voisine du lot de Gabriel Leveillé, avec maison et hangar.

S'adresser à ANTOINE PLANTE.



SON HONNEUR LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR, pendant le temps de sa résidence à Silver Heights, recevra les visites des personnes qui désireront le voir, à l'HÔTEL DU GOUVERNEMENT, FORT GARRY, les MARDIS et VENDREDIS, de 11 heures a.m., jusqu'à 1 heure p.m.

WM. T. URQUHART,
G. C. N. O.
agissant comme Secrétaire Privé.

Hotel du Gouvernement,
Fort Garry,
12 Juin, 1873.

ARRIVÉ PAR LE SELKIRK.

MARCHANDISES de PRINTEMPS et D'ETE

DE TOUTES SORTES.

Assortiment complet dans chaque Département

AU

MAGASIN DE WM. DREVER.

MARCHANDISES SECHES,
EPICERIES,
HARDES FAITES,
CHAPEAU,
CHAUSSURES DE TOUS GENRES,
VAISSELLES,
VERRERIE.

A grand marché pour argent comptant.

RUE DREVER—EN FACE DU BUREAU DU *LIBERAL*.

ASSOCIATION ST. JEAN BAPTISTE.

FETE NATIONALE DE LA POPULATION FRANCAISE DE MANITOBA.

Dimanche prochain, 22 courant, il y aura une assemblée des Officiers et du Comité de Régie de l'Association St. Jean Baptiste, après la messe, dans le bas de la sacristie de la Cathédrale de St. Boniface.

On avisera aux moyens de célébrer dignement la fête du 24 Juin.

Tous les membres sont invités d'y assister.

Par ordre,

A. LEVEQUE,
Secrétaire.



Terres de la Puissance.

ATTENDU que les Règlements relatifs au Bois de Service et au Bois de Chauffage publiés le 23 Décembre, 1872, pourvoyant à l'octroi de Permis pour la coupe de Bois sur les Terres Publiques, ont été suspendus.

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE qu'il est strictement défendu de couper du Bois sur les Terres Publiques, et toute personne qui en coupera perdra par confiscation tout tel Bois, et sera poursuivi en conformité des dispositions de l'Acte des Terres de la Puissance.

DONALD CODD,
pour l'Arpenteur-Général.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 12 Juin, 1873.

BATISSE McKENNEY, WINNIPEG.

L. R. BENTLEY,

COMMERCANT EN GROS ET EN DETAIL

DE

GROSSE ET PETITE FERRONNERIE

POELES,

FERBLANTERIE,

INSTRUMENTS D'AGRICULTURE,

ET

MEUBLES DE MENAGE.

A la

BATISSE McKENNEY,

WINNIPEG, MANITOBA.



Arpentages des Terres

DE LA

PUISSANCE.

ATTENDU qu'il résulte de graves inconvénients de ce que des ordres sont présentés de la part de Députés-Arpenteurs employés dans l'arpentage des Terres de la Puissance, pour certaines sommes d'argent en paiement de gages et autres comptes, nonobstant un avis public préalable annonçant que ces ordres ne seraient pas reconnus, toutes personnes sont par le présent requises de prendre avis que NUL TEL ORDRE ne sera désormais accepté ou payé à ce Bureau.

J. S. DENNIS,
Arpenteur-Général.

Bureau des Arpentages,
—Terres de la Puissance,
Winnipeg, 1 Mai, 1872.

W. G. FONSECA,

POINTE DOUGLAS.

A constamment en main un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,

ARTICLES DE GOUT,

CHAUSSURES,

EPICERIES,

FERRONNERIES,

VINS ET LIQUEURS.

1er Août 1872. 1a

H. J. MARSHALL,

CONSTRUCTEUR ET CONTRACTEUR,

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES ET MOULURES EN MAGASIN OU FAITES A ORDRE.

SPECIALITE.

Fabriques de Meubles de Menage, &c.

Adresse :—La maison voisine de la Douane, Winnipeg.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MANITOBA.

CAPITAL $250,000.

Divisé en 2,500 actions de $100 chacune, avec pouvoir de l'augmenter jusqu'au montant de $500,000.

LE et après le 1er AOUT prochain, les livres d'actions de cette Compagnie seront ouverts aux actionnaires, à FORT GARRY et à MONTREAL.

Le premier versement de DIX par cent sur chaque action sera du, et pas plus de vingt par cent, du dit capital ne sera exigé pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

SIR HUGH ALLAN, Montréal.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montreal et Fort Garry.

GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.

HON. JAMES McKAY, Manitoba.

JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.

HON. M. A. GIRARD, Manitoba.

A. G. B. BANNATYNE, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions, et autres informations pourront être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,

Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.a,



Chemin de fer Great Western DU CANADA.

Aller et retour de Manitoba.

LA meilleur route de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western, Détroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

Quatre train Exprès chaque jour aller et venir.

Le tarif est modéré, l'expédition prompte, et le matériel roulant comprend toutes les dernières inventions.

Attention spéciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,

Surintendant Gen

Bureau du G. W.
Hamilton, Ont., 1872

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE ET MARÉCHAL.

M. W. F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitaba qu'il a commencé à exercer l'art de Maréchal ou de Médecin Vétérinaire. Il reçoit les visites à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 26 Déc., 1871 1a.

Banque de Manitoba.

CAPITAL $500,000.

En 5000 parts de $100 chaque.

LES LIVRES d'ACTION de cette Corporation seront ouverte aux Souscripteurs à FORT GARRY, Banitoba, et à MONTREAL, Province de Quebec, le et après le 1er AOUT, 1872.

Le premier payement de vingt par cent, avec une somme additionnelle égale à 20 par cent, sur le dit versement sera payable pour chaque part du capital.

Cette Corporation n'entend pas faire entrer plus de trente par cent, du capital pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.

HON. JAMES McKAY, Manitoba.

ROBERT TAIT, Ecr., Manitoba.

GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.

SIR ALEXANDER T. GALT, M.C.M.G. Montreal.

JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.

ANDREW McDERMOT, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions ou autres informations peuvent être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,

Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberté d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flannelle, de poches à grain et a farine, de bas en coton et en laine.

Ferronneries,

Vaisselle,

Fleur,

Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'enumérer, et qu'on peut acheter à meilleur marché qu'ailleurs.

Rappelez vous la première porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.

Winnipeg, 4 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m

Pride of the West.

SALON,
SALLE DE BILLARDS,
JEUX DE QUILLES.

L'ETABLISSEMENT LE PLUS CONSIDERABLE EN DEÇA DE CHICAGO.

Les soussignés viennent de terminer à grands frais et d'ouvrir leurs vastes établissement ici.

RUE DU BUREAU DE POSTE.

La Salle est garnie de SIX TABLES DE BILLARDS de premier choix et de DIX JEUX DE QUILLES.

Le tout très-complet et accompagné d'un ameublement de goût.

Le Salon sera constamment fourni des meilleurs VINS et LIQUEURS, CIGARES, etc.

Rien ne sera épargné pour faire de l'établissement une place de choix.

J. F. MOORE & CIE.

Winnipeg, 27 Août 1872.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, bureau du METIS, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de propriete, les preparer pour l'enregistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

DR. TURVER.

Le Dr. Turver a transporte son Bureau à a PRAIRIE DU CHEVAL BLANC, chez M. Pierrette Poitras.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Américain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

BOIS, BOIS.

LE SOUSSIGNE VIENT d'ouvrir un clos de Bois de service sur le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en face de la Cathédrale de St. Boniface, et decoit tous les jours son fonds de commerce re bois sec, lattes, bardeaux et piquets.

Il a en vente toutes les espèces de bois blanchis, moulures, portes et chassis.

Afin de satisfaire aux besoins du pays il se propose de construire un

Moulin a Scie,

qui comprendra toutes les dernière amélioration, machines à blanchir, à faire la latte, le bardeau, les piquets. Les machine sont en route de Brantford, Ontario, et le soussigné s'attend les mettre en opération vers le 1er d'Août.

Son clos de bois comprend 2 millions de pieds de bois de pin venant du lac Rouge et de la Rivière du même nom, et qu'il se propose de scier ici.

Voici la liste de ses prix :

Planches	$50 50
No. 1, Communes	45 00
No. 2, "	35 00
No. 1, de dimensions	45 00
No. 1, Battens	50 00
Colles de toute sorte	28 00
No. 1, Plancher embouveté et blanchi	65 00
No. 1, " non " "	50 00
No. 2, Plancher embouveté et blanchi	60 00
No. 1, Cloisons embouvetées, etc. "	55 00
Bois clair blanchi	75 00
" non "	70 00
Planches, claires, ¾, 1½, 2 pouces	70 00
Bardeaux XX	7 25
" X	5 50
Lattes	5 00
Piquets de clôtures, plates	18 00

Bois livré à la ville à des taux modérés.

W. J. MACAULAY.

Winnipeg, 12 juin, 1872. 1a.

Librairie Catholique DU "METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,

ENVELOPPES,

PLUMES,

CRAYONS,

ENCRIERS,

LIVRES D'ÉCOLE

OBJETS DE PIÉTE,

MÉDAILLES,

CHAPELETS,

CUCIFIX,

CROIX,

IMAGES RELIGIEUSES,

ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun de articles ci-dessus enumerés sont invitées à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont moderes.

Les Bureaux du *Metis* sont situés à Winnipeg, sur la rue du Bureau de Poste, à côte de la residence de M. McDermot, dans la bâtisse ci-devant occupée par le *Manitoban*.

J. H. ASHDOWN.

EN FACE DE LA PHARMACIE DU DR. BIRD.

A en mains toutes sortes de POELES et USTENSILES de cuisine de la meilleure qualité et des plus durables.

FOURNAISES,

HUILE DE CHARBON,

QUINCAILLERIE,

FERBLANTERIE,

&c., &c., &c.

Qu'il vendra aux plus bas prix au comptant.

Une visite est respectueusement sollicite.

Winnipeg, 1er Aout, 1872. 1a

Aux Ecoles.

MM. les Commissaires d'Ecole trouveront au bureau du METIS les fournitures d'école qui leur sont nécessaires, telles que

LIVRES,

PAPIER,

POUDRE A ENCRE,

ARDOISES,

CAHIERS,

PLUMES,

CRAYONS,

CRAIE,

&c., &c., &c.

PRIX MODERES.

AUX

CHASSEURS, TRAITEURS, etc.

"Tue-Douleurs"

DE

Perry Davis

MESSIEURS "PERRY DAVIS ET FILS," ont nommé le Dr. C. J. Bird, "Salle de Pharmacie," Winnipeg, pour être leur SEUL AGENT, pour Manitoba et le NORD-OUEST.—Les TRAITEURS et autres COMMERÇANTS, pourront s'equiper à aussi bon marché que possible.

Par boite de deux douzaines,

Ou en plus grand quantité.

— AUSSI —

Baume a Poumons d'Allen.

PILLUL S DU DR. HERRICK.

Emplatres de Galbanum

DU

DR. HERRICK.

Poudre conditionnees

D'Harvells,

Chez PERRY DAVIS ET FILS, Montreal.

"SALLE DE PHARMACIE," Winnipeg.

aa.

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

——ooo——

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

——ooo——

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiqus

——ooo——

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNERAIRES.

——ooo——

CARTES

DE VISITES,

D'ADRESSES,

DE COMMERCE,

ETC ETC.

——ooo——

PROGRAMMES,

——ooo——

AFFICHES

——ooo——

LIVRES,

BROCHURES.

——ooo——

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 10 Avril, 1871.